

## Conseil de l'Institut de Recherches Carré de Malberg (UR.3399)

Réunion du 29 janvier 2020, salle Redslob (16 h à 18 h)

### Compte-rendu

Présents : 6 enseignants-chercheurs, 1 membre docteur et 7 doctorants

#### 1. Le budget 2020 de l'Institut,

Le Professeur Eckert présente le budget de l'IRCM, lequel se monte à 31.757 euros. Les recettes comportent la dotation de l'Université (23.257 euros) et le transfert du reliquat du budget 2019 (8.500 euros). Les dépenses comportent des financements récurrents (financement de la revue L'Europe des Libertés, du concours René Cassin et des frais de mutualisation dans le cadre de la FRU), pour un montant de 4.280 euros, des financements de manifestations collectives, pour un montant de 17.400 euros du fait de l'organisation de trois colloques importants et de financements libres en investissement et en fonctionnement d'un montant prévisionnel d'environ 7.200 euros. Ce dernier montant servira notamment au préfinancement des soutenances de thèses et au soutien des activités de recherche des doctorantes et doctorants.

Cette présentation est suivie d'une discussion précisant les besoins de financement dans le cadre des trois colloques prévus en 2020. Puis, un débat plus général est engagé sur la participation aux appels à projets et, tout particulièrement, aux IDEX de l'Université de Strasbourg.

#### 2. La subvention au concours Cassin

Le Conseil se prononce, à l'unanimité, en faveur, de la reconduction de la subvention de 1000 euros par an que l'IRCM verse au soutien du Concours René Cassin des Droits de l'Homme.

#### 3. Les modalités de la politique des sciences ouvertes de l'Université

La politique générale en matière de sciences ouverte à l'Université de Strasbourg a fait l'objet d'une présentation générale par Arnaud Duranthon. Il en ressort notamment que :

- Par sa délibération du 25 septembre 2019, la Commission de la recherche de l'Unistra a décidé d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une véritable obligation, au-delà de ce qui découle de l'article 533-4 du code de la recherche (issu de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique) ;
- Cette obligation a un champ d'application très large puisqu'elle concerne toutes les productions scientifiques (hors ouvrages) et pas simplement celles directement financées par des dotations publiques ;

- Cette obligation est « sanctionnée » dans la mesure où, à compter de septembre 2020, les demandes d'avancement ainsi que les demandes de financement ne pourront être établies qu'à partir de bibliographies extraites d'UnivOAK, ce qui suppose, en outre, un rétro-dépôt des publications antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il en ira de même des bibliographies des UR et UMR dans le cadre des évaluations HCERES.

Cette présentation est suivie d'une discussion entre les membres du Conseil qui s'interrogent sur la pertinence des choix ainsi faits et sur leur régularité. Ceux-ci apparaissent comme une nouvelle atteinte aux libertés académiques (ou au peu qu'il en reste). De même, le choix d'une sanction, individuelle et collective, choque largement les membres du Conseil.

#### **4. L'évolution de la préparation des colloques programmés en 2020,**

Le point est fait sur la préparation des trois grands colloques qui seront organisés (ou co-organisés) par l'IRCM durant cette année. S'agissant du colloque de l'AFDCL, les discussions sont encore en cours pour l'attribution et la répartition des interventions. Il est notamment lancé un appel aux doctorantes et doctorants intéressés.

Par ailleurs, le Conseil manifeste son souhait qu'un colloque en Droit administratif soit organisé en 2021. Il est également évoqué la possibilité pour l'IRCM de candidater à l'organisation des Journées d'étude de l'AFDA en 2021.

#### **5. Les modalités de mise en place des comités de suivi des doctorantes et doctorants,**

Le Comité de suivi des doctorantes et doctorants de l'IRCM sera organisé selon les modalités suivies les années antérieures. Il aura lieu le **mardi 12 mai 2020**.

#### **6. Divers**

Il est mentionné la visite, du 25 février au 16 mars, d'un collègue Professeur de l'Université de Nagoya. Il donnera notamment une conférence à la mi-mars.

Les prochains « *Midis de l'IRCM* » auront lieu le 5 février.